

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 2 JUILLET 2015****DECISION****Numéro 15 – 06 – 043**

Décision 2 : L'avenant numéro 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint Etienne la Métare.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 juin 2015, s'est réuni le 2 juillet 2015 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Madame Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Messieurs Georges Dru (Vice-président), Claude Giraud (Vice-président), Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

L'avenant proposé concerne la fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre retenu pour les travaux d'extension et de restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare.

Le coût prévisionnel des travaux sur la base duquel le maître d'œuvre a été retenu a été fixé initialement à 1 560 000 € HT. Le coût définitif des travaux prévu dans l'APD (avant-projet définitif) a été arrêté à 1 750 000 € HT. Il convient à présent d'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 191 700 € HT selon la répartition prévue au tableau joint au projet d'avenant.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint Etienne la Métare, et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20150702-15-06-043B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20150702-15-06-043B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES



EXE10

AVENANT N°1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Service départemental d'incendie et de secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton
CS 50541
42 007 SAINT-ETIENNE cedex 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement représenté par l'Agence SARM
5, passage JB Corot
42 100 Saint-Etienne

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration du CIS de Saint-Etienne La Métare.

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 23 février 2012

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :** Forfait provisoire de rémunération : 187 200 euros HTT

Taux de rémunération global : 12%

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Accusé certifié exécutoire

Le coût prévisionnel des travaux sur la base duquel le maître d'œuvre a été retenu était de 1 500 000 euros HT

Réf. : 1500000 euros HT

Publication : 10/07/2015

Le coût définitif des travaux prévu dans l'APD (avant-projet définitif) a été fixé à 1 750 000 euros HT. Il convient à présent d'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 191 700 euros HT selon la répartition prévue au tableau ci-joint.



■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 4 500 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : 2.4 %


Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT : 191 700 euros

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

042-284210242-20150702-15-06-043B-DE

Accusé certifié exécutoire

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Réception Signature : 10/07/2015 Publication : 10/07/2015
		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**Pour l'Etat et ses établissements :***(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre
de notification copie du présent avenant »

A

....., le

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

**■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec
accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé
par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**■ En cas de notification par voie
électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la
présente notification par le titulaire du marché public ou de
l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

**Extension et restructuration du Centre d'Incendie et de Secours de Saint Etienne la Métare
 AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE
 Calcul et Répartition des Honoraires de maîtrise d'œuvre**

RAPPEL MARCHÉ : Estimation prévisionnelle des travaux
 Taux de rémunération:

1 560 000,00 € H.T.
 11,00%
 1,00%
 12,00%
 1 750 000,00 € H.T.
 4 500,00 €
 191 700,00 €

Valeur Novembre 2011
 171 600,00 €
 15 600,00 €
 187 200,00 €

AVENANT N°1 : Coût Prévisionnel Définitif APD
 Réajustement du Forfait de Rémunération :
 Forfait Définitif de Rémunération

Forfait de rémunération HT:
 Valeur Novembre 2011
 Prix ferme
 Valeur Novembre 2011

Éléments de mission	Taux	Montant de la mission		Architecte mandataire AGENCE SARM		BET Structure RABEISEN		Economiste GBA ECO		BET Fluides DOMO Fluides	
		%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT
ESQ	12%	20 592,00 €	12 972,96 €	63,00%	9,00%	1 853,28 €	14,00%	2 882,88 €	14,00%	2 882,88 €	14,00%
AVP	17%	29 172,00 €	15 787,89 €	54,12%	6,35%	1 852,42 €	23,06%	6 727,06 €	16,47%	4 804,63 €	16,47%
PRO	13%	22 308,00 €	11 343,62 €	50,85%	10,38%	2 315,57 €	24,77%	5 525,69 €	14,00%	3 123,12 €	14,00%
EXE1 (études)	12%	20 592,00 €	8 665,11 €	42,08%	11,25%	2 316,60 €	29,17%	6 006,69 €	17,50%	3 603,60 €	17,50%
ACT	5%	8 580,00 €	4 187,04 €	48,80%	3,60%	308,88 €	33,60%	2 882,88 €	14,00%	1 201,20 €	14,00%
EXE2 (travaux)	5%	8 580,00 €	5 062,20 €	59,00%	27,00%	2 316,60 €	0%	0,00 €	14,00%	1 201,20 €	14,00%
DET	31%	53 196,00 €	43 482,41 €	81,74%	6,97%	3 707,76 €	0%	0,00 €	11,29%	6 005,83 €	11,29%
AOR	5%	8 580,00 €	6 606,60 €	77,00%	9,00%	772,20 €	0%	0,00 €	14,00%	1 201,20 €	14,00%
	100%	171 600,00 €	108 107,83 €			15 443,31 €		24 025,20 €		24 023,66 €	
OPC	1%	15 600,00 €	15 600,00 €	100%							
AVENANT N°1		4 500,00 €	4 500,00 €								
		191 700,00 €	128 207,83 €			15 443,31 €		24 025,20 €		24 023,66 €	

Tampon et signature du mandataire

22 juin 2015

AGENCE SARM
 SARL D'ARCHITECTURE
 5 passage J.B. Corot - 42100 Saint-Etienne
 Tél. 04 77 31 66 75 - Fax 04 77 41 49 74



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015